

Initiatives ministérielles

Je m'élève personnellement contre les commentaires du député libéral qui prétend s'opposer lui aussi à la TPS, et ce malgré ce que son candidat à la direction de son parti fait actuellement. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les députés conviendront que la présidence s'est montrée très patiente jusqu'à maintenant. Mais nous ne devrions pas profiter de rappels au Règlement pour entamer un débat. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Tobin: Madame la Présidente, sachant fort bien que, cet après-midi, mes collègues à ma gauche me manipulent, moi, un député sincère et honnête, et m'ont obligé à intervenir de nouveau dans le débat, je tiens à signaler que je n'ai jamais fait allusion à un député du caucus néo-démocrate. Toutefois, le fait que cinq ou six de ces députés ont jugé nécessaire, après le spectacle qu'ils nous ont donné cet après-midi, d'intervenir pour proclamer leur innocence tient lieu de commentaires éloquentes qui ne viennent pas de moi, mais bien d'eux.

Puis-je dire seulement que, lorsque j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le fait qu'il fallait respecter la présidence et son autorité en dépit des débats passionnés qui s'y déroulent, il est évident que, malgré les efforts sincères que j'ai déployés pour améliorer le climat qui règne en cette enceinte, mes propos sont tombés dans l'oreille de sourds, soit mes collègues d'en face. Voilà, madame la Présidente. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Churchill invoque le Règlement.

M. Murphy: Madame la Présidente, je n'ai pas eu la chance de terminer mes remarques sur la première intervention du député libéral. Il a affirmé que la Présidente avait le devoir de maintenir l'ordre à la Chambre et de faire respecter l'autorité de la présidence. Je soutiens que c'est la responsabilité de l'ensemble des députés. En prenant la parole pour quelque raison que ce soit, le député trompait la Chambre. Comme la Présidente aime le signaler aux gens de l'est et de l'ouest du Canada qui nous regardent et nous écoutent, il est très important qu'ils comprennent que ce n'est pas seulement la présidence qui a la responsabilité de maintenir l'autorité de sa charge, mais la Chambre et les députés de tous les partis.

Nous n'aimons pas toujours les décisions des présidents, mais nous savons qu'une fois rendues, elles doivent être acceptées.

• (1755)

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a invoqué le Règlement il y a environ dix minutes. J'ai pris une décision et j'ai dit que j'en reparlerais à la Chambre si un changement s'imposait à la lumière de nos recherches. Cette décision, ou la perception que les députés en ont eu, a suscité de nombreux commentaires. À mon avis, nous devrions considérer que le sujet est clos pour ce soir.

Le député a la parole pour la reprise du débat. Le député de Calgary—Ouest invoque le Règlement.

M. Hawkes: Madame la Présidente, après avoir passé 15 minutes à tenter de lancer ce débat, je ne demandais pas mieux que de commencer lorsque j'ai entendu un député du Nouveau Parti démocratique crier: «J'invoque le Règlement.» La seule défense qu'il me restait alors était de crier un tout petit peu plus fort, et peut-être un petit peu plus vite, «j'invoque le Règlement» parce qu'il y a effectivement matière à un rappel au Règlement. Je crois que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a mis le doigt dessus.

La question que le député vous a soumise, Madame la Présidente, consistait à savoir si on a défié la présidence. Y a-t-il défi quelconque? Comme l'a fait remarquer l'ancien whip du Nouveau Parti démocratique, c'est à nous tous de soutenir la présidence.

J'ai mis mon siège en jeu il y a deux ou trois jours après avoir repassé les enregistrements du débat de la Chambre au cours duquel deux députés de ce parti ont défié, et je dis bien défié, la présidence en votant à deux reprises, une fois oui et une fois non, pendant la même mise au voix, ce qui était une façon tout à fait typique de mettre la Présidence dans l'embarras.

J'ai entendu un membre de la Chambre des communes censément responsable, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, invoquer le Règlement pour demander s'il lui était permis d'entrer dans la salle au milieu d'un vote. Madame la Présidente, depuis le temps qu'il est leader parlementaire, il devrait savoir pertinemment qu'il ne pouvait pas le faire.

L'affront n'a pas été fait au gouvernement, mais à la présidence. Il existe une tradition de longue date à la Chambre qui veut que lorsqu'un parti, que ce soit l'opposition officielle, le gouvernement ou un tiers parti, veut donner une interprétation originale à un article du Règlement, ce parti a une conversation discrète avec la présidence pour le lui faire savoir, de sorte qu'elle puisse rendre une décision.